



PROCES-VERBAL

Du Conseil Municipal du 14 septembre 2022

Le conseil est convoqué le mercredi 14 septembre à 20h, à la mairie.

Présents : Mmes BERTHONNEAU, REBECHAUD, BUROT, MORISSET, BERNARD, BARRÉ MM. BRUNET, NADAUD, BICHON, LAVAUD, SPILMONT, PROUX
Absents excusés : DANIEL, FOUILLET, MOLLÉ
Absents avec procuration : Mme DANIEL à Mme MORISSET, M. FOUILLET à M. NADAUD

- Mme BUROT Isabelle est nommée secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents.
- Acte du Maire pris par délégation du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de la délibération du 27 mai 2020

- Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption.

Dossiers :

1 - Place de la Liberté – Choix du Maître d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite réaménager la Place de la Liberté dans le cadre d'un plan d'investissements.

Pour cette opération, le choix d'un maître d'œuvre est nécessaire.

Sylvain NADAUD explique aux élus toutes les étapes de la procédure de passation de marché et du choix du maître d'œuvre lors de la commission d'appels d'offres. Il informe que le début des travaux, réalisés par le maître d'œuvre choisi, dans le cadre de sa mission, pourrait être en octobre 2022.

La procédure de la consultation :

- L'envoi de la consultation a été effectuée le 7 juin avec une date limite de réception des candidatures le vendredi 24 juin à 12h. A l'issue de cette consultation, 3 candidatures sont parvenues dans les délais impartis.
- Vu la complétude des dossiers, les 3 candidats ont été admis à concourir.

Les candidats sont :

| Mandataires | Composition équipe |
|------------------------------|--|
| GEOCITYA – IDSPACE Angers | Maître d'œuvre : GEOCITYA – IDSPACE Architecte : R et C - Argentonnay |

| | |
|---|---|
| ABE – Atelier Bouvier Environnement Pacé | Maître d'œuvre : ABE – Atelier Bouvier Environnement Architecte : Atelier Le Priol Architecte - Rennes |
| AVENA Angers | Maître d'œuvre : AVENA Architecte : Lionel Vie et associés |

La commission d'appels d'offres s'est réunie le 31 août à 18h15 en mairie.

Après analyse des offres, le candidat retenu est l'entreprise GEOCITYA – IDSPACE.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget principal.

La commission d'appels d'offres propose au conseil municipal de retenir l'entreprise GEOCITYA – IDSPACE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le choix du maître d'œuvre en attribuant le marché à Géocitya - IDspace pour un montant de 43 990 € HT (42 240 € HT mission de base + 1 750 € PSE « concessionnaires »)

| Éléments de mission | Répartition par cotraitant | | Total global HT | Total global TTC |
|---------------------|----------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | Part IDSPACE | Part de RetC | | |
| ESQ | 5 196.00 € | 1 140.00 € | 6 336.00 € | 7 603.20 € |
| APS | 3 147.60 € | 1 710.00 € | 4 857.60 € | 5 829.12 € |
| APD | 3 781.20 € | 1 710.00 € | 5 491.20 € | 6 589.44 € |
| PRO | 3 798.00 € | 1 482.00 € | 5 280.00 € | 6 336.00 € |
| ACT | 1 622.40 € | 912.00 € | 2 534.40 € | 3 041.28 € |
| VISA | 828.00 € | 228.00 € | 1 056.00 € | 1 267.20 € |
| DET | 10 713.60 € | 3 648.00 € | 14 361.60 € | 17 233.92 € |
| AOR | 1 753.20 € | 570.00 € | 2 323.20 € | 2 787.84 € |
| TOTAL | 30 840.00 € | 11 400.00 € | 42 240.00 € | 50 688.00 € |

| PSE | Répartition par cotraitant | Total global HT | Total global TTC |
|--------------------------|----------------------------|-------------------|-------------------|
| | Part de IDSPACE | | |
| Mission concessionnaires | 1 750.00 € | 1 750.00 € | 2 100.00 € |
| TOTAL | 1 750.00 € | 1 750.00 € | 2 100.00 € |

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou un adjoint, à signer tous documents relatifs au dossier.

2 – Arrêt du service Portage de Repas

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, il avait été question du devenir du service de portage de repas. En effet, les nombres de bénéficiaires est au plus bas et donc de moins en moins finançable pour la commune. Au vu des contraintes budgétaires que la commune doit faire face, il est nécessaire de prendre une décision qu'en à l'avenir du service.

Le contrat du camion frigorifique du portage arrivant à son terme le 16 décembre 2022, il est proposé au conseil d'arrêté le service à cette même date.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de mettre fin au service de portage de repas à compter du 16 décembre 2022.

3 – Tarif location emplacement camion pizza

Monsieur le Maire rappelle que tous les mercredis, un camion à pizza est stationné sur la place de la Liberté.

Comme il occupe le domaine public et est raccordé à l'électricité, il lui est demandé une participation annuelle financière d'un montant de 120 € pour la période du 1/10/22 au 30/09/23.

Monsieur le Maire ne souhaite pas augmenter le tarif même si les coûts des fluides ont augmenté. C'est, aujourd'hui, l'un des deux seuls commerces du centre bourg.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Vote : 14

Pour : 13

Abstention : 1 Rébéchaud Isabelle

- D'autoriser le camion à pizza à se stationner sur la place de la Liberté moyennant le versement d'une participation de 120 €.

Pascal Proux arrive en séance.

4 - Contrat en CDD pour accroissement temporaire d'activités aux espaces verts

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de l'agent en poste sur le renforcement de l'équipe des espaces verts. L'agent sera recruté dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique territorial, indice majoré 352, évolutif suivant les lois en vigueur, pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 à temps complet.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le contrat pour la période mentionnée ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

La commune est satisfaite du travail effectué par cet agent. Des mails d'habitants ont été reçus en mairie pour exprimer leur satisfaction quant à la qualité du travail de cet agent.

C'est le seul agent du service ayant des compétences diplômantes en espaces verts. Monsieur le Maire propose également que ce dernier soit intégré à la réflexion de l'aménagement de la Place de la Liberté, spécifiquement dans le domaine Espaces Verts.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

De valider le contrat de travail pour la période mentionnée ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

5 - Contrat en CDD pour accroissement temporaire d'activités à l'école

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter un agent occupant le poste d'entretien des bâtiments communaux et de l'encadrement d'un groupe d'enfant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires. L'agent sera recruté dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique territorial, indice majoré 352, évolutif suivant les lois en vigueur, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022 pour un temps de travail de 96.42 heures pour le mois.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le contrat pour les périodes mentionnées ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider le contrat de travail pour la période mentionnée ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

6 - Contrat en CDD pour accroissement temporaire d'activités à l'école

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter un agent occupant le poste d'entretien des bâtiments communaux et de l'encadrement d'un groupe d'enfant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires. L'agent sera recruté dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique territorial, indice majoré 352, évolutif suivant les lois en vigueur, pour la période du 7 septembre au 31 décembre 2022 pour un temps de travail de 85.34 heures pour le mois.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le contrat pour les périodes mentionnées ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider le contrat de travail pour la période mentionnée ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

7 - Place Maurice Martinon – Litige Gonord TP/Commune de Ste Verge : Autorisation d'ester en justice et nomination de l'avocat

Monsieur le Maire rappelle que la commune est en litige, depuis fin 2017, avec la société Gonord TP quant à la qualité du travail réalisé par son sous-traitant, sur la Place Maurice Martinon à Pompois.

Après plusieurs tentatives d'arrangements restants infructueuses, la commune est dans l'obligation de saisir le Tribunal Administratif de Poitiers pour statuer.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice et de nommer Maître Riposseau Gatien-Hugo, avocat pour cette instance

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice devant le Tribunal Administratif de Poitiers
- De nommer Maître Riposseau Gatien-Hugo, avocat pour cette instance

Questions diverses :

Signalisation horizontale route de Pompois :

La signalisation horizontale route de Pompois, sur la nouvelle portion, est à faire rapidement.

Curage des fossés :

Monsieur le Maire informe que le curage des fossés s'est déroulé du 5 au 7 septembre. 4 agriculteurs étaient présents lors de la réalisation de ce curage. Monsieur le Maire les remercie vivement de leur implication qui ont permis à la commune de réaliser une véritable économie financière.

Travaux salle Alcide d'Orbigny :

Monsieur le Maire rappelle que la salle Alcide d'Orbigny est en cours de travaux de rénovation. Le remplacement des appareils de chauffage et des luminaires a été réalisé. De nouvelles dalles de plafond vont être posées mercredi et jeudi de la semaine prochaine. Les peintures réalisées par nos agents seront terminées fin septembre 2022.

Fête des vendanges :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la fête des vendanges, le 8 octobre, le feu d'artifice sera tiré.

Site de Blanchard :

Monsieur le Maire informe que des travaux de création d'un réseau partiel d'eaux pluviales ont été réalisés à Blanchard.

Lotissement de la Croix Camus :

Monsieur le Maire informe qu'un courrier n'acceptant la proposition de DSA de leur verser les 253 000 € restants a été envoyé fin juillet. Le liquidateur en charge souhaite rencontrer la commune.

Un autre problème se posait également : la vente des parcelles. N'ayant plus de propriétaire des terrains, les futurs acheteurs ne peuvent plus acheter ces terrains. Le notaire de la commune a pris attache avec le liquidateur de DSA pour trouver une solution qu'en à la vente des parcelles. Les ventes vont pouvoir reprendre.

Rentrée scolaire 2022/2023 :

Aline Berthonneau fait un point sur la rentrée scolaire du 1^{er} septembre

116 élèves inscrits, ce qui représente 83 familles.

Deux nouvelles institutrices sont arrivées pour cette année : Manon Carn pour les Petites Section et Lauriane Roquier pour les CM1/CM2.

Laetitia Goncalves a pris la direction de l'école. Sa journée de décharge est le jeudi. M. BENBRIK KERHAMON Yanis la remplace ce jour-là.

Les Professeurs des écoles recherchent vivement des accompagnants pour les sorties des enfants en journée. Si des habitants souhaitent les aider, pour ces missions, merci de vous rapprocher de Laetitia Goncalves, directrice de notre école de Ste VERGE, ou bien de faire part de votre intérêt auprès de la mairie.

L'Art'Tisane :

Monsieur le Maire rappelle que l'Art'Tisane a, malheureusement, bien fermé ses portes le 31 août 2022. Le contrat de l'agent financé par la commune s'est terminé le 23 août.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 21h30.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,